MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA - SIVOM DU LOUHANNAIS

A renvoyer à : SIVOM DU LOUHANNAIS – 35 rue de la QUEMINE – 71500 BRANGES

Ou par Mail à : redevance@sivom-louhannais.fr

Référence unique du mandat

Type de contrat : ORDURES MENAGERES 2026

EN 3 PRELEVEMENTS

ECHEANCE: 15 AVRIL 2026 15 JUILLET 2026 15 SEPTEMBRE 2026

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la SGC de la Bresse Bourguignonne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la SGC de la Bresse Bourguignonne Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 58 ZZZ 476109

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom : Né(e) le :
Adresse :
Ville:
Code postal :
Mail:
Téléphone :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom: SGC de la Bresse Bourguignonne

Adresse: 39 RUE DES BORDES

Code postal: 71500

Ville: LOUHANS

Pays: FRANCE

RENOUVELLEMENT RIB: JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

<u>Type de paiement</u> : Paiement récurrent/répétitif Y	
Paiement ponctuel Y	

Signé à :	Signature:
Le:	

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT)

Nom du tiers débiteur :

Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **SGC de La Bresse Bourguignonne**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec **SGC de La Bresse Bourguignonne**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.